

# L'écho du TRI

N°16 - Novembre 2011

Les pages spéciales de la collecte sélective des déchets



## Le mot du Président

C'est avec une grande satisfaction que je constate au quotidien votre implication et votre motivation concernant le tri des déchets.

La preuve en est par le véritable succès de l'opération composteurs 2011, puisque nous avons reçu bien plus de demandes que nous n'avions de composteurs. Nous mettrons tout en œuvre afin de servir les personnes en attente, dès le printemps prochain.

Concernant la collecte sélective des déchets, les performances sur notre territoire sont meilleures que la moyenne nationale ! Je ne peux que vous féliciter et vous encourager à poursuivre en ce sens. Cela étant, des progrès sont toujours à faire, notamment dans les colonnes de tri où des erreurs sont toujours constatées.

Aussi, je profite de ce journal pour annoncer que la prochaine Semaine Européenne de la Réduction des Déchets se déroulera du 19 au 27 novembre prochain.

Que cette manifestation soit l'occasion de poursuivre, tous ensemble, nos efforts de réduction de nos déchets au quotidien.

**Yves GUEDO**



## Les colonnes de tri

*Trop d'erreurs encore constatées*

## Nouveaux arrivants

*Quelles démarches ?*

## Opération composteur

*Un point sur la campagne 2011*

## Semaine européenne de la réduction des déchets

*10 gestes simples à faire*

## La collecte sélective

*Vos performances de tri*

## Logos environnementaux

*Comment s'y retrouver ?*

# Les colonnes de tri

**Pour trier, rien de plus simple, il suffit de disposer les bons déchets dans les colonnes adaptées. Pour cela, une signalétique claire est présente sur chaque conteneur. Pourtant, trop d'erreurs sont encore constatées.**

Le SIVOM tient à rappeler à l'ensemble des usagers que les déchetteries acceptent les déchets encombrants comme les matelas ou encore les cageots, cartons, vélo.

Ces déchets ne doivent en aucun cas être déposés sur les zones points tri mais apportés en déchetterie. Pour connaître les horaires de la déchetterie la plus proche de chez

vous,

n'hésitez pas à contacter les services techniques du SIVOM au 05.58.78.50.93.



Les erreurs les plus fréquentes	Où les apporter ?
Barquettes en aluminium Bouteilles et flacons en plastique	Colonne de tri sélectif signalée en jaune
Bouteilles en verre et bocaux	Colonne de tri sélectif signalée en vert
Barquettes en plastique Capsules et bouchons de liège Pots de yaourts et crème fraîche Gobelets en plastique Sacs en plastiques Verres à boire en verre et vaisselle cassée	Dans la poubelle classique avec les ordures ménagères
Serviettes en papier	Dans le composteur ou dans la poubelle classique avec les ordures ménagères
Cageots, cassettes en bois	Déchetterie

## Attention !

Trop souvent, des bouteilles en verre ou en plastique sont jetées dans la mauvaise colonne.

Les bouteilles en plastique mélangées au verre engendrent des dysfonctionnements dans la chaîne de recyclage mais aussi des refus du produit (donc une augmentation des coûts de traitement).

Le verre (bouteilles et bocaux) jeté avec les emballages (plastique ou carton) entraîne des problèmes de sécurité en centre de tri. En effet, les agents séparant les différents matériaux peuvent se blesser avec le verre cassé.

## Nouveaux arrivants

### Quelles démarches ? Quelles consignes de tri ?

Le SIVOM informe tous les nouveaux arrivants qu'ils doivent se faire connaître auprès de leur mairie afin d'être recensés pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Cette redevance correspond à la participation financière des usagers pour l'élimination de leurs déchets. Elle est due pour l'année entière selon la situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année comme le prévoit la délibération du Comité Syndical du SIVOM.

Le ramassage des ordures ménagères est effectué en conteneur collectif (hormis pour Biscarrosse bourg et quartiers qui sont en ramassage individuel jusqu'en 2012). Les usagers déposent ainsi leurs ordures ménagères sans se soucier du jour de passage des bennes. De plus, pour faciliter le tri des emballages ménagers, près de 100 points tri sont installés sur tout le territoire (la liste des points tri est disponible sur le site internet du SIVOM : [www.sivom-du-born.fr](http://www.sivom-du-born.fr)). Enfin, 13 déchetteries sont mises à la disposition des usagers particuliers.

Le SIVOM propose à ses usagers via les mairies, des sacs poubelles, des sacs de pré-collecte pour les déchets d'emballage ainsi que des autocollants NON à la PUB. Pour connaître les jours de permanence de distribution des sacs, renseignez vous auprès de votre mairie.

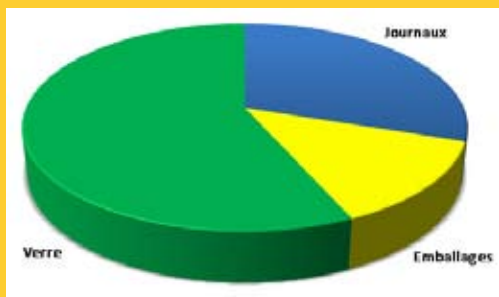


Des composteurs sont également mis à la disposition des résidents. Vous pouvez en réserver un soit par mail ([cecile.capo@sivom-du-born.fr](mailto:cecile.capo@sivom-du-born.fr)) soit par téléphone au 05.58.78.50.93.



## La collecte sélective : vos performances de tri

En 2010, 2 911 tonnes de déchets d'emballages (papier, emballages ménagers, verre) ont été collectées sur tout le territoire du SIVOM.



La répartition s'est faite comme suit :

- 57 % de verre
- 30 % de papier et journaux
- 13 % d'emballages (bouteilles en plastique, flacons, cartonnets)

### > A noter !

Au niveau local, un habitant du SIVOM trie en moyenne 55,5 kg d'emballages ménagers par an, c'est 12,1 kg de mieux que la moyenne nationale. Alors ensemble, poursuivons nos efforts !

## Le site internet du SIVOM

Vous souhaitez en savoir un peu plus sur le SIVOM des cantons du pays de Born ?

Son fonctionnement ? Ses missions ? Comment sont collectées les ordures ménagères ? Comment sont-elles traitées ?

Vous souhaitez savoir où se situe le point tri le plus proche de chez vous ? Les horaires des 13 déchetteries et les déchets qui y sont acceptés ?

En savoir plus sur la redevance ?

Alors n'hésitez pas, consultez le site internet du SIVOM et obtenez toutes les réponses à vos questions.

Retrouvez nous sur :

[www.sivom-du-born.fr](http://www.sivom-du-born.fr)

# Opération composteurs



L'opération de dotation des composteurs 2011 a, cette année encore, remporté un grand succès.

Le SIVOM a reçu près de 1538 demandes de réservation pour 1000 composteurs achetés.

Ainsi, les 538 usagers que le SIVOM n'a pu satisfaire cette année seront automatiquement contactés et servis au printemps 2012 dès la réception de la prochaine commande de composteurs.

Il est rappelé que les composteurs sont mis à la disposition gratuitement des usagers redevables. Ces derniers

s'engagent, par la signature d'une convention, à utiliser le composteur à l'adresse figurant sur leur redevance et à retourner au SIVOM le composteur en cas de déménagement hors du territoire du SIVOM ou de non usage manifeste.

## La semaine européenne de la réduction des déchets

du 19 au 27 novembre 2011

Comme chaque année depuis 2006, le Ministère du Développement Durable et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) organisent la Semaine de la Réduction des Déchets.

Cet événement s'adresse au grand public, aux professionnels, aux collectivités, aux associations, aux établissements scolaires et vise à inciter chacun à agir concrètement pour réduire sa production de déchets. Cette année, cette manifestation se déroulera du 19 au 22 novembre. L'enjeu est de taille puisque la production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans et que chaque français produit plus d'un kilo d'ordures ménagères par jour.



### 10 gestes simples au quotidien

Afin d'œuvrer en ce sens, le SIVOM vous propose une liste de 10 gestes à mettre en place qui peuvent faire du bien à notre planète !

1. Trier ses emballages
2. Éteindre les appareils au lieu de les laisser en veille
3. Choisir des produits respectueux de l'environnement
4. Conduire doucement et plus lentement
5. Utiliser des sacs réutilisables ou des cabas
6. Éviter les produits jetables à usage unique (rasoir, lingette, ...)
7. Limiter la consommation de papier
8. Apposer l'autocollant NON à la PUB sur la boîte aux lettres
9. Acheter des produits « pauvres en emballages »
10. Composter les résidus de cuisine et de jardin

# Dossier :

## Des logos environnementaux

**Les labels servent à guider nos achats vers des produits plus respectueux de l'environnement. Afin de mieux comprendre leur signification, nous vous en présentons quelques uns.**

### Les écolabels publics

Deux écolabels ont été créés à l'initiative des Pouvoirs Publics afin d'apporter des garanties aux consommateurs en matière de performance et de qualité environnementale des produits ou des services.



NF Environnement est l'écolabel français créé en 1991.

Il est délivré par AFNOR Certification et est attribué à des produits qui présentent des impacts environnementaux réduits sur l'ensemble de leur cycle de vie.



L'Ecolabel européen a été créé par la Commission Européenne en 1992.

Il est attribué selon les mêmes critères dans tout l'espace européen, garantissant des impacts environnementaux réduits sur l'ensemble du cycle de vie des produits.

### Mise au point sur ...

#### Le Point Vert Eco Emballages



Apparu en France en 1992, le Point Vert signifie que l'entreprise qui fabrique le produit emballé participe financièrement au programme de recyclage des emballages ménagers. Il n'est pas une instruction de tri et ne veut pas dire qu'il est composé de matière recyclable.

### Zoom sur ...

#### Les labels de l'exploitation forestière



Le label FSC (Forest Stewardship Council) pour Conseil de bonne gestion des forêts est un label de certification forestière internationale créé en 1993.

Le label FSC est attribué à des articles en bois ou en papier (meubles, menuiseries, papeterie, livres, ...) issus de forêts exploitées suivant des critères écologiques et de gestion durable. Le référentiel se base sur 4 thématiques : économie, écologie, sociale et administrative.



PEFC (Program of the Endorsement of Forest Certification) pour Programme de Reconnaissance des Certifications de gestion Forestière est un label de gestion forestière créé en 1999 à l'initiative de propriétaires forestiers européens.

Apposé sur un produit à base de bois, le logo PEFC atteste de l'engagement du propriétaire forestier et de l'entreprise à mettre en œuvre des pratiques de gestion forestière durable. Ce label assure également le respect de standards écologiques, économiques, sociaux et éthiques dans la mise en œuvre de ces pratiques.

### Pour aller plus loin ...

[www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr)

[www.afnor.org](http://www.afnor.org)

[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)

[www.fsc-france.fr](http://www.fsc-france.fr)

[www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)